

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL**

Arrêté du 24 Chaoual 1443 correspondant au 25 mai 2022 modifiant l'arrêté du 4 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 11 octobre 2021 portant désignation des membres du conseil d'orientation du parc national de Gouraya (wilaya de Béjaïa).

Par arrêté du 24 Chaoual 1443 correspondant au 25 mai 2022, l'arrêté du 4 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 11 octobre 2021 portant désignation des membres du conseil d'orientation du parc national de Gouraya (wilaya de Béjaïa), est modifié comme suit :

« (sans changement jusqu'à)

— Noureddine Messouaf, représentant du ministre chargé des finances ;

..... (sans changement jusqu'à)

— Cherif MERZOUG, représentant du ministre chargé de la jeunesse et des sports ;

..... (sans changement jusqu'à) ;

— Bachir Berkat, président de l'assemblée populaire de wilaya de Béjaïa ;

..... (le reste sans changement) ».

-----★-----

Arrêté du 15 Dhou El Kaâda 1443 correspondant au 15 juin 2022 modifiant l'arrêté du 3 Rajab 1442 correspondant au 15 février 2021 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'office de développement de l'agriculture industrielle en terres sahariennes.

Par arrêté du 15 Dhou El Kaâda 1443 correspondant au 15 juin 2022, l'arrêté du 3 Rajab 1442 correspondant au 15 février 2021, modifié, portant désignation des membres du conseil d'administration de l'office de développement de l'agriculture industrielle en terres sahariennes, est modifié comme suit :

« — Hamid Ben Saad, représentant du ministre chargé de l'agriculture, président ;

..... (le reste sans changement) ».

Arrêté du 21 Dhou El Kaâda 1443 correspondant au 21 juin 2022 modifiant l'arrêté du 26 Joumada Ethania 1443 correspondant au 29 janvier 2022 portant désignation des membres du conseil d'administration du bureau national d'études pour le développement rural.

Par arrêté du 21 Dhou El Kaâda 1443 correspondant au 21 juin 2022, l'arrêté du 26 Joumada Ethania 1443 correspondant au 29 janvier 2022 portant désignation des membres du conseil d'administration du bureau national d'études pour le développement rural, est modifié comme suit :

— Hamid Ben Saad, représentant du ministre chargé de l'agriculture, président ;

..... (le reste sans changement) ».

**MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
ET DE LA SECURITE SOCIALE**

Arrêté du 6 Ramadhan 1443 correspondant au 7 avril 2022 modifiant l'arrêté du 16 Moharram 1441 correspondant au 16 septembre 2019 portant organisation interne de l'agence nationale de l'emploi.

Le ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale,

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 06-77 du 19 Moharram 1427 correspondant au 18 février 2006, modifié et complété, fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'agence nationale de l'emploi, notamment ses articles 26 et 27 ;

Vu le décret exécutif n° 08-124 du 9 Rabie Ethani 1429 correspondant au 15 avril 2008 fixant les attributions du ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 16 Moharram 1441 correspondant au 16 septembre 2019 portant organisation interne de l'agence nationale de l'emploi ;

Arrête :

Article 1er. — Le présent arrêté a pour objet de modifier l'annexe jointe à l'arrêté du 16 Moharram 1441 correspondant au 16 septembre 2019 portant organisation interne de l'agence nationale de l'emploi.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Ramadhan 1443 correspondant au 7 avril 2022.

Youcef CHERFA.

ANNEXE

NOMBRE DES STRUCTURES LOCALES DE L'EMPLOI ET LEUR COMPETENCE TERRITORIALE

ANTENNES DE WILAYAS	NOMBRE D'ANNEXES	ANNEXES LOCALES DE L'EMPLOI	COMPETENCE TERRITORIALE
Adrar	4	Adrar	Communes : Adrar, Bouda, Ouled Ahmed Timmi, Tamentit, Fenoughil, Tamest, Tsabit, Sbaâ
		Aoulef	Communes : Aoulef, Tit , Akabli, Timekten
		Reggane	Communes : Reggane, Sali
		Zaouiet Kounta	Communes : Zaouiet Kounta, In Zghmir

..... (sans changement jusqu'à) Oum El Bouaghi

Batna	8	Batna	Communes : Batna, Fesdis, El Madher, Djerma, Boumia, Aïn Yagout, Chemora, Boulhilet, Timgad, Ouled Fadhel, Tazoult, Ouyoun El Assafir, Seriana, Oued Chaâba, Oued Taga
		Aïn Djasser	Communes : Aïn Djasser, El Hassi, Ouled Sellam, Zanat El Beida, Lazrou
		Aïn Touta	Communes : Aïn Touta, Béni Foudala El Hakania, Maafa, Ouled Aouf, Tilatou, Bouzina, Larbaâ
		Arris	Communes : Arris, Tighanimine, Theniet El Abed, Chir, Tkout, Ghassira, Kimel, Ichemoul, Foum Toub, Inoughissen, Menaâ, Tigharghar
		Barika	Communes : Barika, M'Doukal, El Djezzar, Azil Abdelkader, Ouled Amar, Seggana, Bitam
		Merouana	Communes : Merouana, Oued El Ma, Ksar Belezma, Hidoussa, Taxlent
		N'Gaoues	Communes : N'Gaous, Boumegueur, Sefiane, Ouled Si Slimane
		Ras El Aioun	Communes : Ras El Aioun, Talkhamt, Lemsane, Rahbat, Guigba, Gosbat

..... (sans changement jusqu'à) Béjaïa

ANNEXE (suite)

ANTENNES DE WILAYAS	NOMBRE D'ANNEXES	ANNEXES LOCALES DE L'EMPLOI	COMPETENCE TERRITORIALE
Biskra	4	Biskra	Communes : Biskra, Sidi Okba, M'Chounèche, El Hadjeb, M'Lili, Oumach, Chetma, El Haouch, Ourlal
		El Kantara	Communes : El Kantara, Aïn Zaâtout, Djemourah, Branis, El Outaya
		Tolga	Communes : Tolga, Foughala, Mekhadma, El Ghrous, Lioua, Bouchagroune, Bordj Ben Azzouz, Lichana
		Zribet El Oued	Communes : Zribet El Oued, El Feidh, Khenguet Sidi Nadji, M'Ziraâ, Aïn Naga
Béchar	4	Béchar	Communes : Béchar, Kenadsa, Meridja, Lahmar, Mogheul, Boukais
		Abadla	Communes : Abadla, Mechroua Houari Boumediene, Erg Ferradji
		Béni Ounif	Commune : Béni Ounif
		Taghit	Commune : Taghit
..... (sans changement jusqu'à) Bouira			
Tamenghasset	1	Tamenghasset	Communes : Tamenghasset, Tazrouk, In M'Guel, Idles, Abalessa
..... (sans changement jusqu'à) Jijel			
Sétif	6	Sétif	Communes : Sétif, Aïn Arnat, Guedjel, Aïn Abessa, El Ouricia, Ouled Sabeur, Béni Fouda, Mezloug
		Aïn Azel	Communes : Aïn Azel, Boutaleb, Hama, Aïn Lahdjar
		Aïn El Kebira	Communes : Aïn El Kebira, Amoucha, Babor, Dehamcha, Ouled Adouane, Serdj El Ghoul, Oued Bared, Tizi N'Béchar
		Aïn Oulmène	Communes : Aïn Oulmène, Salah Bey, Ouled Si Ahmed, Ouled Tebben, Rasfa, Bir Hadada, Guellal Boutaleb, Ksar-El-Abtal
		Bougaâ	Communes : Bougaâ, Hammam Guergour, Maoklane, Bouandas, Béni Ouertilene, Guenzet, Aïn Roua, Béni Oussine, Tala Ifacene, Aït Tizi, Aït Noual M'Zada, Bousselam, Béni Mouhli, Béni Chebana, Aïn Lagradj, Harbil, Draa Kebila,
		El Eulma	Communes : El Eulma, Djemila, Bir El Arch, Hammam Sokhna, Tachouda, Guelta Zarga, Bazer Sakhra, El Ouldja, Taya, Tella, Belaâ, Beidha Bordj, Béni Aziz, Aïn Sebt, Maouia
..... (sans changement jusqu'à) Mascara			

ANNEXE (suite)

ANTENNES DE WILAYAS	NOMBRE D'ANNEXES	ANNEXES LOCALES DE L'EMPLOI	COMPETENCE TERRITORIALE
Ouargla	7	Ouargla 1	Commune : Ouargla
		Ouargla 2	Commune : Ouargla
		Hassi Messaoud	Commune : Hassi Messaoud
		Rouisset	Commune : Rouisset
		Sidi Khouiled	Communes : Sidi Khouiled, Aïn El Beida, Hassi Ben Abdellah
		N'Goussa	Commune : N'Goussa
		El Borma	Commune : El Borma
..... (sans changement jusqu'à) El Bayadh			
Illizi	4	Illizi	Commune : Illizi
		In Amenas	Commune : In Amenas
		Bordj Omar Driss	Commune : Bordj Omar Driss
		Debdeb	Commune : Debdeb
..... (sans changement jusqu'à) Tissemsilt			
El Oued	3	El Oued	Communes : El Oued, Robah, Bayadha, El Ogla, Nakhla, Kouinine, Trifaoui, Oued El Alenda, Mih Ouansa
		Debila	Communes : Debila, Hassani Abdelkrim, Sidi Aoun, Ben Ghecha, Douar El Ma, Hassi Khelifa, Taleb El Arbi, Magrane
		Guemar	Communes : Guemar, Taghzout, Ouarmas, Reguiba, Hamraya
..... (sans changement jusqu'à) Aïn Témouchent			
Ghardaïa	5	Ghardaïa	Communes : Ghardaïa, El Atteuf, Dhayat Bendahoua, Bounoura
		Beriane	Commune : Berriane
		Guerrara	Commune : El Guerrara
		Metlili	Commune : Metlili, Sebseb, Mansourah
		Zelfana	Commune : Zelfana
..... (sans changement jusqu'à) Relizane			
Timimoun	2	Timimoun	Communes : Timimoun, Ouled Saïd, Tinerkouk, Ksar Kaddour, Charouine, Talmine, Ouled Aïssa
		Aougrout	Communes : Aougrout, Deldoul, Metarfa

ANNEXE (suite)

ANTENNES DE WILAYAS	NOMBRE D'ANNEXES	ANNEXES LOCALES DE L'EMPLOI	COMPETENCE TERRITORIALE
Bordj Badji Mokhtar	1	Bordj Badji Mokhtar	Communes : Bordj Badji Mokhtar, Timiaouine
Ouled Djellal	1	Ouled Djellal	Communes : Ouled Djellal, Doucen, Chaïba, Sidi Khaled, Besbes, Ras El Miaâd
Béni Abbès	1	Béni Abbès	Communes : Béni Abbès, Tamtert, Karzaz, Timoudi, Igli, El Ouata, Béni Ikhlef, Ouled Khodeir, Ksabi, Tabelbala
In Salah	1	In Salah	Communes : In Salah, Foggaret Ezzaouia, In Ghar
In Guezzam	2	In Guezzam	Commune : In Guezzam
		Tin Zaouatine	Commune : Tin Zaouatine
Touggourt	5	Touggourt	Communes : Touggourt, Nezla, Tebesbest, Zaouia El Abidia
		Taïbet	Communes : Taïbet, M'naggar, Benaceur
		Meggarine	Communes : Megarine, Sidi Slimane
		Témacine	Communes : Témacine, Blidet Amor
		El Hadjira	Communes : El Hadjira, El Allia
Djanet	1	Djanet	Communes : Djanet, Bordj El Haouasse
El Meghaïer	2	El Meghaïer	Communes : El Meghaïer, Sidi Khelil, Oum Touyour, Still
		Djamaâ	Communes : Djamaâ, Sidi Amrane, Tendla, M'Rara
El Meniaâ	1	El Meniaâ	Communes : El Meniaâ, Hassi Gara, Hassi Fehal

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES ENERGIES RENOUVELABLES**

Arrêté du 27 Dhou El Kaâda 1443 correspondant au 27 juin 2022 modifiant l'arrêté du 26 Rabie Ethani 1443 correspondant au 1er décembre 2021 fixant la liste nominative des membres de la commission interministérielle pour l'examen du plan d'aménagement côtier.

Par arrêté du 27 Dhou El Kaâda 1443 correspondant au 27 juin 2022, l'arrêté du 26 Rabie Ethani 1443 correspondant au 1er décembre 2021 fixant la liste nominative des membres de la commission interministérielle pour l'examen du plan d'aménagement côtier, est modifié comme suit :

« — M. Tebani Messaoud, représentant du ministre chargé de l'environnement, président, en remplacement de Mme. Benmahdi Meriem Hind ;

..... (le reste sans changement) ».

COUR CONSTITUTIONNELLE

Décision du 13 Rabie El Aouel 1444 correspondant au 9 octobre 2022 portant constitution de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps des fonctionnaires de la Cour constitutionnelle.

Le Président de la Cour constitutionnelle,

Vu l'ordonnance n° 06-03 du 19 Joumada Ethania 1427 correspondant au 15 juillet 2006 portant statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 66-145 du 2 juin 1966, modifié et complété, relatif à l'élaboration et à la publication de certains actes à caractère réglementaire ou individuel concernant la situation des fonctionnaires ;

Vu le décret présidentiel n° 21-453 du 11 Rabie Ethani 1443 correspondant au 16 novembre 2021 portant désignation du président de la Cour constitutionnelle ;

Vu le décret présidentiel n° 22-93 du 5 Chaâbane 1443 correspondant au 8 mars 2022 relatif aux règles se rapportant à l'organisation de la Cour constitutionnelle ;